



DOSSIER DE PRESSE

TRANSITION ENERGETIQUE

Appels à projets

Programme opération FEDER 2014-2020

Au titre de l'axe 3 du programme opérationnel FEDER, qui vise à soutenir la transition vers une économie à faible teneur en carbone, la région Guadeloupe, l'ADEME et EDF Archipel Guadeloupe lancent des appels à projets afin de susciter le dépôt de dossiers et de dynamiser les secteurs concernés.

Ces projets participeront à accroître la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique pour une plus forte autonomie énergétique. Ils contribueront également à réduire la consommation d'énergie des entreprises et des infrastructures publiques.

Les appels à projets s'adressent à des maîtres d'ouvrage divers (collectivités locales et leurs groupements, entreprises, bailleurs sociaux, aménageurs, établissements publics, associations, ...)

Les projets seront sélectionnés au cours de deux périodes (première période : date limite de dépôt le mercredi 31 mai 2017 -deuxième période : date limite de dépôt le jeudi 31 août 2017 à 12h)

LE CADRE DES APPELS A PROJETS: LE PROGRAMME OPERATIONNEL (PO) FEDER- FSE 2014-2020

Le programme opérationnel 2014-2020 FEDER- FSE a été validé le 18 décembre 2014 par la Commission Européenne. Sa gestion est assurée par le Conseil Régional.

Il s'inscrit dans la stratégie Europe 2020, qui entend promouvoir une croissance durable, intelligente et inclusive.

La stratégie Europe 2020 fixe des objectifs ambitieux à atteindre à l'horizon 2020 dans cinq domaines :

- **Emploi** : 75% de la population âgée de 20 à 64 ans devrait avoir un emploi.
- **Innovation** : 3% du PIB de l'UE devrait être investi dans la recherche et le développement (R&D).
- **Changement climatique** : les objectifs 20/20/20 en matière de climat et d'énergie devraient être atteints (réduction de 20% de la consommation d'énergie primaire et des émissions de gaz à effet de serre et inclusion de 20% d'énergies renouvelables).
- **Education** : le taux d'abandon scolaire devrait être ramené à moins de 10%, et au moins 40% de la population âgée de 30 à 34 ans devrait avoir obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent.
- **Pauvreté** : la pauvreté devrait être combattue de façon qu'au moins 20 millions de personnes ne soient plus menacées par le risque de pauvreté et d'exclusion.

Avec ce nouveau programme FEDER FSE en Guadeloupe dédié à la compétitivité et à l'emploi, ce sont 610 M€ de fonds européens qui bénéficient aux Guadeloupéens.




L'AXE 3 DU PO FEDER : LA TRANSITION ENERGETIQUE

L'axe 3 fait partie des 11 axes du PO FEDER. Il a pour objectif de réduire les émissions de GES et lutter contre le changement climatique mais également de réduire la dépendance aux énergies fossiles pour une croissance durable.

Les objectifs fixés pour la Guadeloupe, à horizon 2020, sont d'atteindre 50% d'énergies renouvelables dans le mix électrique et de réduire les consommations énergétiques de 20% notamment dans le secteur tertiaire, les bâtiments publics et le logement social.

Pour ce faire, cet axe a été doté de **49 MILLIONS D'EUROS** pour la période de programmation 2014-2020.

LES TROIS PRINCIPAUX OBJECTIFS POUR ENGAGER LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LE PROGRAMME OPERATIONNEL 2014-2020

	<p>Augmenter la production d'énergie renouvelable dans le mix énergétique pour atteindre 50% d'ici 2020. Tous les projets répondant à cette attente pourraient être accompagnés jusqu'à 80%.</p>
	<p>Réduire la consommation d'énergie des entreprises. Tous les projets qui intègrent des mesures d'efficacité énergétique allant au-delà de la réglementation pourraient être accompagnés jusqu'à 65%.</p>
	<p>Réduire la consommation énergétique dans les infrastructures publiques et structurer une filière professionnelle de la construction durable. Tous les projets qui permettraient d'atteindre cet objectif pourraient être accompagnés</p>



LES 3 APPELS A PROJETS DE TRANSITION ENERGETIQUE

Dans la continuité de la politique énergétique et environnementale régionale, la Région Guadeloupe, l'ADEME et Edf Archipel Guadeloupe, avec le soutien du Fond Européen de Développement Régional lancent trois appels à projets. L'édition 2017 de ces nouveaux appels à projets sera la deuxième édition puisqu'une première vague avait été initiée en 2016.

Bilan de l'édition 2016

L'édition 2016 des appels à projets a trouvé un écho favorable autant chez les porteurs de projets publics que privés.

Quelques chiffres :

19 projets déposés dont 17 retenus pour un coût total de projet de **14 547 047,44 €**.

Les trois appels à projets sont les suivants :

1- Développement de l'électricité photovoltaïque en autoconsommation et mobilité électrique.

Le présent AAP est destiné à soutenir la réalisation d'installations photovoltaïques en autoconsommation sans revente du surplus de l'électricité (injection gratuite ou autoconsommation totale) à l'exception des installations de puissance inférieure à 100 kWc. Les sites ayant des profils de consommation d'électricité importants et favorables à l'implantation d'une centrale photovoltaïque seront privilégiés.

Cet appel à projet a aussi pour objectif d'encadrer le développement du véhicule électrique en Guadeloupe notamment dans les flottes captives en intégrant des voitures électriques et des vélos à assistance électrique exclusivement rechargés par énergies renouvelables.

Cet AAP vise également à concilier la maîtrise et la gestion efficace des besoins d'électricité et de créer un lien fort entre la consommation et la production. Le pilotage et la gestion intelligente des consommations énergétiques, dans l'objectif d'augmenter le taux d'autoconsommation et de limiter les puissances maximales injectées (limite de capacité du réseau), seront valorisés dans le processus d'évaluation.

2- Bâtiment exemplaire neuf et rénovation en Guadeloupe

Dans le cadre de la mise en œuvre du PRERURE, la Région Guadeloupe et l'ADEME lancent un appel à projets (AAP) portant sur la construction de bâtiments à performances exemplaires et la rénovation énergétique de bâtiments existants.

Les bâtiments lauréats recevront une aide financière portant sur les études de maîtrise d'œuvre et les investissements liés au surcoût de la construction ou de la rénovation pour atteindre les niveaux de performance requis.

Cet appel à projet vise à promouvoir :

- l'utilisation de la RTG dans le neuf, tout en valorisant des bâtiments présentant des qualités thermiques supérieures au niveau réglementaire,
- l'amélioration énergétique et environnementale des bâtiments neufs non soumis à la RTG (bâtiments d'enseignement, industriels, hôtellerie ...)
- l'amélioration énergétique et environnementale des bâtiments existants.

3- Production d'eau chaude dans les bâtiments en rénovation en Guadeloupe

Le présent appel à projets vise à soutenir la réalisation d'installations de production d'eau chaude énergétiquement performantes dans le cadre de la rénovation de bâtiments existants.

Deux technologies sont concernées :

- les installations solaires thermiques ;
- les installations thermodynamiques (avec ou sans panneaux photovoltaïques).

Tous les types de bâtiments existants sont éligibles : résidentiels, tertiaires privés, publics, industriels existants, etc.

Modalité de dépôts

Le cahier des charges est disponible et consultable aux adresses suivantes :

- www.regionguadeloupe.fr
- www.guadeloupe-energie.gp
- <https://guadeloupe.ademe.fr>
- www.europe-guadeloupe.fr

Ces appels à projets annuels prévoient deux périodes de sélection

- Première période : date limite de dépôt le mercredi 31 mai 2017 à 12h
- Deuxième période : date limite de dépôt le jeudi 31 août 2017 à 12h

Les dossiers de candidature sont à transmettre obligatoirement en deux exemplaires:

- Une version papier à la Cellule Europe Partenariale située à Villa Victoria - 97100 Basse-Terre
- Une version électronique directement en ligne sur le site de l'ADEME
-

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès des contacts suivants :

Conseil Régional de la Guadeloupe - Cellule FEDER Energie

- ✓ Pour les porteurs de projets publics : Lezly LAUPEN – 0590.80.40.40 poste 4369 – laupten@cr-guadeloupe.fr
- ✓ Pour tous les porteurs de projets privés : Thélia BRUDEY – 0590.80.40.40 poste 4229 tbrudey@cr-guadeloupe.fr

ADEME Guadeloupe

- ✓ Marianna MARTEL - 05 90 26 77 60 - marianna.martel@ademe.fr
- ✓ Christelle CLAMAN - 05.90.26.77.62 – christelle.claman@ademe.fr

EDF

- ✓ Elodie TROUILLEFOU - 0590 38 81 73 - elodie.trouillefou@edf.fr